

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 mai 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Marie-Hélène Rivest agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **21-05-370 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 mai 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 19 avril 2021
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 21-04-282 / Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations
  - 5.2 Vente pour défaut de paiement de taxes 2021 / Ordonnance
  - 5.3 Vente pour défaut de paiement de taxes 2021 / Autorisation d'encherir
  - 5.4 Deuxième addenda à la promesse d'achat / Lot 3 066 845 et partie du lot 1 834 918 / Route Harwood / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 16 avril 2021
  - 6.2 Ajout de la garantie d'assurance responsabilité civile des fiduciaires / Assurances générales 2021 / Mutuelle des municipalités du Québec
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 17 mars 2021
  - 7.3 Modification de la résolution 21-04-286 / Service des eaux / Embauche / Électricien
  - 7.4 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche / Technicien en informatique
  - 7.5 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations
  - 7.6 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps complet
  - 7.7 Service de sécurité incendie / Contrat individuel de travail / Capitaine aux opérations / Autorisation de signature

- 7.8 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 15 avril 2021
- 7.9 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 8 avril 2021
- 7.10 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps complet
- 7.11 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompiers / Poste régulier à temps complet
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
  - 10.1 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) / Inscriptions 2020 / Remboursement
  - 10.2 Rejet de la soumission / Demande de prix n° 401-110-21-31 / Gestion de la location des embarcations au parc Valois
- 11. Culture et vie communautaire**
  - 11.1 Adoption / Politique familiale et des aînés
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Financement / Construction des trottoirs sur l'avenue Marier
  - 13.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-43 / Fourniture de luminaires pour le remplacement des lampes des patinoires de l'aréna municipal
- 14. Eaux**
  - 14.1 Ratification / Avis d'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable
- 15. Génie**
  - 15.2 Demande de subvention / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien / Autorisation de signature
  - 15.3 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-21-18 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance des travaux / Fourniture et installation de feux de circulation temporaires / Évaluation et reprogrammation de feux de circulation existants, incluant tous travaux et services connexes
  - 15.4 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-45 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance des travaux / Fourniture et installation de feux de circulation temporaires / Évaluation et reprogrammation de feux de circulation existants, incluant tous travaux et services connexes
  - 15.5 Appui / Nature action Québec / Demande d'aide financière / Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques
- 16. Aménagement du territoire**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 avril 2021
  - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 avril 2021
  - 16.6 Dérogation mineure / 71-73B, rue du Chanoine-Groulx / Marge arrière et aire de stationnement / Lot 1 675 253 / Zone H1-328 / CCU n° 21-04-43
  - 16.7 Dérogation mineure / 270, rue Joseph-Carrier / Hauteur du bâtiment, matériaux extérieurs, projection de la partie avant du bâtiment, bande de terrain paysager et escalier extérieur / Lot 1 674 053 / Zone I2-128 / CCU n° 21-04-44
  - 16.9 Dérogation mineure / 945, rue Valois / Aire d'entreposage extérieur, clôture, bande de verdure / Lot 1 543 603 / Zone I2-649 / CCU n° 21-04-46

- 16.12 Dérogation mineure / 44, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nombre de quais de chargement et déchargement / Lot 5 397 386 / Zone C3-301 / CCU n° 21-04-49
- 16.15 Dérogation mineure / 3200, boulevard de la Gare / Enseigne devant une fenêtre / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 21-04-52
- 16.19 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-44 / Services professionnels / Révision des règlements d'urbanisme
- 16.20 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Usage Habitation multifamiliale (H3) / Lot 1 674 756 / Zone H1-347 / CCU n° 21-03-22

**17. Environnement**

**18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1686 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut
- 18.2 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1687 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1709-16 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités
- 18.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781-03 / Nuisances (RMH 450) / Herbe à poux

**19. Direction générale**

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Citoyens**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**21-05-371 Adoption du procès-verbal**

Il est  
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**21-05-372 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**21-05-373 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 21-04-282 / Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations**

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 21 avril 2021, de la résolution 21-04-282 relative à l'embauche d'un capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie ainsi que de la résolution modifiée.

**21-05-374 Vente pour défaut de paiement de taxes 2021 / Ordonnance**

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier, M. Marco Pilon, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2018 et antérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le décret n° 102-2021 du 5 février 2021 et l'arrêté n° 2021-009 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 25 février 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique qui se tiendra le 17 juin 2021 à 14 h, conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'au décret ou arrêté ministériel en vigueur au moment de la vente, les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2018 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2018 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de 150 \$;
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;

à moins qu'avant le 17 juin 2021, les propriétaires des immeubles devant être vendus à l'enchère publique n'aient acquitté en totalité le montant des taxes imposé pour les années 2020 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais.

« ADOPTÉE »

**21-05-375 Vente pour défaut de paiement de taxes 2021 / Autorisation d'enchérir**

CONSIDÉRANT que l'article 536 de la Loi sur les cités et villes autorise la municipalité à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente pour taxes municipales et scolaires lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement desdites taxes qui se tiendra le 17 juin 2021 à 14 h;

QUE le trésorier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

« ADOPTÉE »

**21-05-376 Deuxième addenda à la promesse d'achat / Lot 3 066 845 et partie du lot 1 834 918 / Route Harwood / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la promesse d'achat du lot 3 066 845 ainsi que d'une partie du lot 1 834 918, intervenue le 5 mars 2021 entre la Ville et le Club de Golf Harwood inc., autorisée par la résolution 21-03-171;

CONSIDÉRANT l'addenda à cette promesse d'achat intervenue le 5 mars 2021 entre la Ville et le Club de Golf Harwood inc., autorisée par la résolution 21-04-328;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la promesse d'achat afin d'y prévoir le remboursement des frais d'obtention du permis de lotissement applicables en proportion de la superficie à acquérir par la Ville;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un deuxième addenda à la promesse d'achat d'une partie du lot 1 834 918 et du lot 3 066 845, intervenue avec le Club de Golf Harwood inc. le 5 mars 2021, substantiellement conforme au projet annexé à la recommandation de la greffière adjointe datée du 30 avril 2021, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE ce deuxième addenda à la promesse d'achat soit, lui aussi, conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1805.

« ADOPTÉE »

**21-05-377 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 16 avril 2021**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 16 avril 2021 totalisant un montant de 1 225 740,29 \$.

**21-05-378 Ajout de la garantie d'assurance responsabilité civile des fiduciaires / Assurances générales 2021 / Mutuelle des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'avoir une assurance responsabilité civile pour les administrateurs du régime de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la MMQ d'ajouter la couverture d'assurance responsabilité civile des fiduciaires en contrepartie d'un montant de 1 629,55 \$, incluant les taxes applicables, calculé pour la période du 23 avril 2021 au 22 avril 2022;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la proposition déposée par la MMQ soit acceptée et que la garantie d'assurance responsabilité des fiduciaires soit ajoutée au contrat d'assurances générales liant la Ville à la MMQ;

QUE le trésorier soit autorisé à prendre des arrangements avec le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour compenser la prime relative à l'ajout de la garantie d'assurance responsabilité civile des fiduciaires sur la police d'assurances générales de la Ville en vigueur.

« ADOPTÉE »

**21-05-379 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 21 avril 2021.

« ADOPTÉE »

**21-05-380 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs /  
Réunion du 17 mars 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 17 mars 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-05-381 Modification de la résolution 21-04-286 / Service des eaux / Embauche /  
Électricien**

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-286;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date d'embauche de M. Jean-Pierre Paquin, électricien au sein du Service des eaux;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la date d'embauche de M. Paquin soit modifiée pour le 13 mai 2021.

« ADOPTÉE »

**21-05-382 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche / Technicien  
en informatique**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 19 avril 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'embauche de M. Hugo Marcil au poste régulier de technicien en informatique soit autorisé, et ce, à compter du 24 mai 2021, au salaire prévu à l'annexe C – classe 9, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Marcil aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Marcil.

« ADOPTÉE »

**21-05-383 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 19 avril 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'embauche de M. Martin Hardy au poste régulier de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, soit autorisée, et ce, à compter du 24 mai 2021, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1 - échelon 4) de l'échelle salariale du Service de sécurité incendie incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Hardy aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE nonobstant le paragraphe précédent, M. Hardy doit compléter sa formation d'Officier 2 dans un délai de 24 mois suivant son entrée en fonction;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Hardy.

« ADOPTÉE »

**21-05-384 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps complet**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Mathieu Laberge, pompier à temps complet au sein du Service de sécurité incendie, datée du 16 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Mathieu Laberge, pompier à temps complet au sein du Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 2 mai 2021;

QUE la Ville remercie M. Laberge pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**21-05-385 Service de sécurité incendie / Contrat individuel de travail / Capitaine aux opérations / Autorisation de signature**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Jean-Claude Bolduc ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-05-386 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 15 avril 2021**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des pompiers tenue le 15 avril 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-05-387 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 8 avril 2021**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 8 avril 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-05-388 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps complet**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Francis Descoteaux, pompier à temps complet au sein du Service de sécurité incendie, reçue le 21 avril 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Francis Descoteaux, pompier à temps complet au sein du Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 5 mai 2021;

QUE la Ville remercie M. Descoteaux pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**21-05-389 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompiers / Poste régulier à temps complet**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 22 avril 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'embauche de MM. Jake Adams et Joey Ardouin aux postes réguliers de pompiers à temps complet au sein du Service de sécurité incendie, soit autorisée, et ce, à compter du 17 mai 2021, au salaire prévu à l'annexe C de l'échelle salariale des pompiers, le tout en conformité avec les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE MM. Adams et Ardouin devront compléter une période d'essai de douze mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de leur supérieur immédiat, ils pourront être confirmés dans leur poste;

QUE des félicitations soient adressées à MM. Adams et Ardouin.

« ADOPTÉE »

**21-05-390 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) / Inscriptions 2020 / Remboursement**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) pour les années 2019 à 2023, autorisé par la résolution 20-09-673;

CONSIDÉRANT que le CSSTL a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 18 760 \$ soit remboursée au CSSTL dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) pour les frais d'inscription de l'année 2020, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-05-391 Rejet de la soumission / Demande de prix n° 401-110-21-31 / Gestion de la location des embarcations au parc Valois**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la gestion de la location des embarcations au parc Valois, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 31 mars 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-31;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission dépasse substantiellement le montant prévu;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée la soumission reçue dans le cadre de la demande de prix n° 401-110-21-31.

« ADOPTÉE »

**21-05-392 Adoption / Politique familiale et des aînés**

CONSIDÉRANT l'aspiration « Promouvoir une culture de participation publique » contenue à la Planification stratégique de la Ville de Vaudreuil-Dorion et le projet de développer une politique familiale qui y est rattaché;

CONSIDÉRANT l'importance de la mobilisation et de la concertation du milieu et des citoyens tout au long de la démarche reliée au projet de politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'avoir accès à différents programmes de subventions gouvernementales en lien avec le plan d'action de la Politique familiale et des aînés suite à l'adoption de cette dernière;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de poursuivre ses actions de façon à mettre les familles et les aînés au cœur de ses préoccupations;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la Politique familiale et des aînés.

« ADOPTÉE »

**21-05-393 Financement / Construction des trottoirs sur l'avenue Marier**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 52 500 \$, excluant les taxes applicables, pour la construction de trottoirs sur les deux côtés de l'avenue Marier entre les rues des Merisiers et des Châtaigniers;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-05-394 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-43 / Fourniture de luminaires pour le remplacement des lampes des patinoires de l'aréna municipal**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de luminaires pour le remplacement des lampes des patinoires de l'aréna municipal, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, une seule soumission est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-43;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Lumisolution inc., 420A, boulevard Industriel, Saint-Eustache (Québec), J7R 5V3, pour la fourniture de luminaires en vue du remplacement des lampes des patinoires de l'aréna municipal, et ce, pour un montant de 27 302,54 \$ \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-43;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE cette acquisition ainsi que les travaux d'installation (pour un maximum de 30 000 \$) desdits luminaires soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-05-395 Ratification / Avis d'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable**

CONSIDÉRANT les prévisions de consommation de l'eau potable très élevées pour les prochains mois;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 du Règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623) prévoit que l'utilisation extérieure de l'eau potable du réseau d'aqueduc peut, en partie ou complètement, être interdite en cas de pénurie d'eau anticipée;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville, ainsi qu'aux immeubles d'autres municipalités desservies par le réseau d'aqueduc de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction partielle d'utilisation d'extérieure de l'eau potable émis par M Olivier Van Neste, directeur général, le 27 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil ratifie ledit avis d'interdiction;

QUE le nombre de permis d'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage de la nouvelle végétation soit limité à 150 en même temps et que la durée de ce permis soit limitée à 14 jours quel que soit le type de végétaux installé;

QUE soit exigé du demandeur de permis qu'il fournisse une preuve photographique démontrant que le terrain n'est pas aménagé ou a subi plus de 50 % de dommages;

QUE cette interdiction s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc de la Ville de Vaudreuil-Dorion, incluant ceux situés sur les territoires de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et des villes de Saint-Lazare et de L'Île-Cadieux;

QUE demande soit faite aux villes et municipalités desservies d'afficher l'avis d'interdiction et de collaborer avec les représentants de la Ville afin d'en assurer le respect.

« ADOPTÉE »

**21-05-396 Demande de subvention / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports (MTQ) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière de ce volet;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTQ;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée des coûts de travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement soit autorisée à agir auprès du MTQ pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL – volet Soutien et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-05-397 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-21-18 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance des travaux / Fourniture et installation de feux de circulation temporaires / Évaluation et reprogrammation de feux de circulation existants, incluant tous travaux et services connexes**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un d'appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de fourniture et installation de feux de circulation temporaires ainsi que l'évaluation et reprogrammation de feux de circulation existants, incluant tous travaux et services connexes, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 19 avril 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que le « Critère 6 – Prix » du document d'appel d'offres prévoit que si le montant partie – A (prix pour la partie études, plans, devis et surveillance des travaux) est plus haut que le montant A du barème, la soumission est rejetée;

CONSIDÉRANT que le montant partie – A de la seule soumission reçue est plus élevé que le montant A du barème;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-21-18.

« ADOPTÉE »

**21-05-398 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-45 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance des travaux / Fourniture et installation de feux de circulation temporaires / Évaluation et reprogrammation de feux de circulation existants, incluant tous travaux et services connexes**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation contenus au document préparé par le chef de projets – Infrastructures Hôpital Vaudreuil-Soulanges, en date du 23 avril 2021, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-45 à l'égard des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de fourniture et installation de feux de circulation temporaires ainsi que l'évaluation et reprogrammation de feux de circulation existants, incluant tous travaux et services connexes.

« ADOPTÉE »

**21-05-399 Appui / Nature action Québec / Demande d'aide financière / Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques**

CONSIDÉRANT les conclusions d'une étude hydromorphologique sur le bassin versant de la rivière Quinchien complétée en 2020 par AECOM et commandée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en regard d'une problématique d'érosion à la hauteur du secteur n° 6 de la branche QCH-05;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de réaliser une étude de faisabilité visant entre autres à déterminer des stratégies pour la restauration de ce secteur;

CONSIDÉRANT l'offre de l'organisme Nature-Action Québec d'effectuer ladite étude en partenariat avec la Ville, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) et l'Université Laval;

CONSIDÉRANT que le volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) prévoit une aide financière pour ce type d'étude dont la contribution maximale est de 20 000\$;

CONSIDÉRANT qu'il a été entendu que l'organisme Nature-Action Québec rédigera la demande d'aide financière au programme susdit pour ladite étude;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appui Nature-Action Québec et l'autorise à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PRCMHH du MELCC;

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement et la chef de section – Environnement soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ou document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-05-400 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 avril 2021**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 avril 2021.

« ADOPTÉE »

**21-05-401 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 avril 2021**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 avril 2021 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 21-04-40	3000 à 3156, rue du Ravin-Boisé / Architecture et matériaux du projet Ravin-Boisé – Nouveau modèle / Lot 5 591 976 et autres / Zone H1-914
CCU n° 21-04-41	999, avenue Saint-Charles / Clôture en cour avant / Lot 4 064 969 / Zone C3-120
CCU n° 21-04-42	17, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 240 / Enseigne à plat au mur et enseigne sur pylône communautaire / Lots 5 211 169 et 5 323 845 / Zone C3-219
CCU n° 21-04-45	270, rue Joseph-Carrier / Agrandissement d'un bâtiment industriel / Lot 1 674 053 / Zone I2-128
CCU n° 21-04-47	945, rue Valois / Aire d'entreposage extérieur, clôture et aire de stationnement / Lot 1 543 603 / Zone I2-649
CCU n° 21-04-48	444 à 446, avenue Saint-Charles / Agrandissement du bâtiment commercial / Lot 1 675 399 / Zone C2-329
CCU n° 21-04-50	44, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Agrandissement du bâtiment principal / Lot 5 397 386 / Zone C3-301
CCU n° 21-04-51	44, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Trois enseignes à plat aux murs / Lot 5 397 386 / Zone C3-301
CCU n° 21-04-53	3200, boulevard de la Gare / Concept d'affichage / Lot 4 570 300 / Zone C3-302
CCU n° 21-04-54	3200, boulevard de la Gare, local 110 / Enseigne au mur et enseigne sur pylône communautaire / Lot 4 570 300 / Zone C3-302

« ADOPTÉE »

**21-05-402 Dérogation mineure / 71-73B, rue du Chanoine-Groulx / Marge arrière et aire de stationnement / Lot 1 675 253 / Zone H1-328 / CCU n° 21-04-43**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 71-73B, rue du Chanoine-Groulx a été déposée pour agrandir le bâtiment en cour arrière en empiétant dans la marge arrière et à modifier le stationnement en empiétant dans la façade de la cour avant;

CONSIDÉRANT que cette demande de permis est accompagnée d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la propriété bénéficie de droits acquis quant à l'usage et au stationnement;

CONSIDÉRANT que les dispositions du Règlement de zonage relatives aux droits acquis de peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 21-04-43 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 71-73B, rue du Chanoine-Groulx soit annulée et que les frais de 1 000 \$ encourus pour celle-ci soient remboursés au requérant.

« ADOPTÉE »

**21-05-403 Dérogation mineure / 270, rue Joseph-Carrier / Hauteur du bâtiment, matériaux extérieurs, projection de la partie avant du bâtiment, bande de terrain paysager et escalier extérieur / Lot 1 674 053 / Zone I2-128 / CCU n° 21-04-44**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 270, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-04-44 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 270, rue Joseph-Carrier, afin d'autoriser :

- une hauteur de bâtiment de 14,63 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I2-128 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une hauteur maximale de 13,5 mètres;
- un sixième matériau de fini extérieur en dérogation à l'article 2.1.10.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un maximum de trois matériaux différents;
- un quai de chargement en marge latérale caché de la voie publique par une projection de la partie avant du bâtiment d'une largeur de 19,76 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.3.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une projection minimale de 20 mètres;
- une bande de terrain paysager autour du bâtiment d'une largeur de 1,29 mètre en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une bande de terrain paysager d'une largeur minimale de 3 mètres;
- un escalier extérieur en cour latérale en dérogation à l'article 2.3.7.2.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

**21-05-404 Dérogation mineure / 945, rue Valois / Aire d'entreposage extérieur, clôture, bande de verdure / Lot 1 543 603 / Zone I2-649 / CCU n° 21-04-46**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 945, rue Valois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-04-46 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 945, rue Valois, afin d'autoriser :

- l'agrandissement de l'aire d'entreposage extérieur en cour avant secondaire en dérogation à l'article 1.6.3.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;
- l'installation d'une clôture ajourée à moins de 25 % en cour avant secondaire en dérogation à l'article 2.2.18.2.2.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une clôture ajourée d'au moins 75 %;
- une bande de verdure entre les cases de stationnement et la ligne d'emprise de rue d'une largeur de 1,8 mètre en dérogation à l'article 2.2.16.1.4.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale de 3 mètres;

QUE soit toutefois refusée la dérogation mineure à l'égard de cet immeuble visant à autoriser :

- une aire d'entreposage en cour avant en dérogation à l'article 1.6.3.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;
- l'installation d'une clôture ajourée à moins de 25 % en cour avant en dérogation à l'article 2.2.18.2.2.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une clôture ajourée d'au moins 75 %.

« ADOPTÉE »

**21-05-405 Dérogation mineure / 44, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nombre de quais de chargement et déchargement / Lot 5 397 386 / Zone C3-301 / CCU n° 21-04-49**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 44, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-04-49 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 44, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser que le bâtiment ait deux quais de chargement et déchargement en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige trois quais pour une superficie de 4 756 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

**21-05-406 Dérogation mineure / 3200, boulevard de la Gare / Enseigne devant une fenêtre / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 21-04-52**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3200, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-04-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3200, boulevard de la Gare, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne devant une fenêtre pour l'ensemble des commerces situés au rez-de-chaussée en dérogation à l'article 2.2.20.5.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas, le tout tel que présenté dans le document intitulé : « Plan directeur des enseignes sur l'édifice Harden », préparé par le Groupe Harden, en date du 17 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-05-407 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-44 / Services professionnels / Révision des règlements d'urbanisme**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par la directrice du Service de l'aménagement du territoire, en date du 20 avril 2021 qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public 401-110-21-44 à l'égard des services professionnels pour la révision des règlements d'urbanisme.

« ADOPTÉE »

**21-05-408 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Usage Habitation multifamiliale (H3) / Lot 1 674 756 / Zone H1-347 / CCU n° 21-03-22**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que la demande vise le lot 1 674 756;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-03-22 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 23 avril 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la présence d'un usage habitation multifamiliale (H3) sur le lot 1 674 756, de même que le déplacement de l'aire de stationnement donnant sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes vers la rue Villeneuve, le tout tel qu'illustré aux plans n° de projet 22017, produits par la firme d'architecture Luc Denis architecte inc., en date du 28 septembre 2020 et révisés le 24 novembre 2020, et ce, aux conditions suivantes :

- que soient plantés trois arbres en cour avant et trois arbres en cour arrière, en respect de l'article 2.2.17.3.4 du Règlement de zonage n° 1275;
- que les bacs de recyclage, de déchets et de résidus alimentaires soient positionnés afin que la collecte s'effectue à partir de la rue Villeneuve;
- que le bâtiment se conforme au Règlement sur la sécurité dans les édifices publics S-3-r.4;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**21-05-409 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1686 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1686 a été déposé à une séance tenue le 19 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1686 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari), ainsi que pour les lots 1 830 824, 1 830 848 à 1 830 851, 1 830 877 et 1 834 272, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 1 137 000 \$ à ces fins »;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

**21-05-410 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1687 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1687 a été déposé à une séance tenue le 19 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1687 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement du système de traitement des eaux usées desservant le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari) incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 793 000 \$ à ces fins »;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

**21-05-411 Adoption / Règlement n° 1709-16 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-16 a été déposé à une séance tenue le 19 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-16 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 ».

« ADOPTÉE »

**21-05-412 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781-03 / Nuisances (RMH 450) / Herbe à poux**

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1781-03 modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin de modifier la disposition relative à l'herbe à poux et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-05-413 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**21-05-414 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**21-05-415 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 46 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Marie-Hélène Rivest, notaire  
Greffière adjointe